

Étangs et marais des salins de Camargue

Lettre d'information n° 4 - Septembre 2018



Conservatoire du littoral



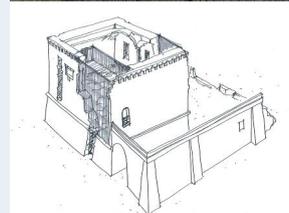
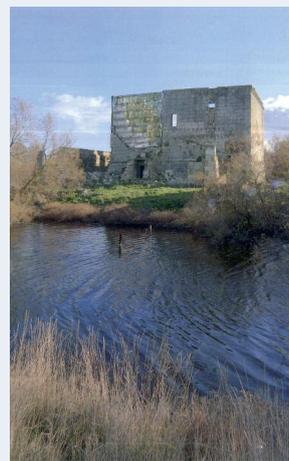
Un nouveau visage pour l'entrée du site

La Tour du Tampan était sortie de terre au 17^{ème} siècle à l'initiative de la ville d'Arles. L'objectif de cette construction défensive du bout du monde était de mieux contrôler la navigation sur le turbulent « Bras de Fer », Rhône actif à cette époque. Seulement, quelques décennies plus tard, le Rhône capricieux change son cours et la tour perd sa fonction. Elle devient ensuite une ferme, puis au 19^{ème} siècle une gentilhomnière, finalement occupée par l'armée allemande pendant la Seconde Guerre mondiale, puis redevient le siège d'une exploitation agricole avant d'être laissée à l'abandon et de filer doucement vers l'écroulement.

Inscrite à l'inventaire des monuments historiques, la Tour du Tampan, plus connue sous le nom de Tourvieille, située à quelques encablures de Beauduc et du Mas de la Bélugue, est un point marqueur du paysage de la basse Camargue connu et apprécié de tous les visiteurs.

Dès l'acquisition du site en 2008, le Conservatoire du littoral et ses partenaires ont souhaité sauver l'édifice. C'est chose faite depuis ce printemps. Grâce à des financements de l'État (DRAC), de la Région, du Département, de la ville d'Arles, de la Fondation de France et du Conservatoire du littoral (235 000 € au total), le chantier a été lancé en octobre dernier par l'architecte Xavier Boutin, aidé par Erwan Queffelec de la société I2C et de l'entreprise Mariani d'Avignon, spécialisée dans la restauration de monuments historiques. La Tourvieille stabilisée, renforcée, reprise dans ses fondements, ressort fièrement de terre et va constituer une belle entrée pour le site des étangs et marais des salins de Camargue. La suite du programme est prévue pour 2019 : la construction d'un belvédère à l'intérieur de la tour et l'aménagement des abords pour une visite de l'édifice.

Un équipement de plus qui valorise le territoire en lien avec le village de Salin-de-Giraud.



La Tour du Tampan, projet.
© X. Boutin

En haut : Relève du filet à la station de la gaze du Marteau. © J. Jalbert / Tour du Valat
À gauche : La draille et le château de Tourvieille.



Provence-Alpes-Côte d'Azur





Travaux de mise en place du platelage.

Des aménagements sur la plage de Beauduc

Sur le secteur de Beauduc, au regard des enjeux de préservation du site, de sa superficie et des dégradations constatées sur les milieux naturels en lien avec la fréquentation et la circulation motorisée sur les plages, il est apparu important pour le Conservatoire du littoral, les gestionnaires et les services de l'État, d'assurer un meilleur respect de la réglementation, notamment par la contention des véhicules à moteurs, et de marquer davantage l'entrée dans un site naturel protégé.



Platelage installé durant l'hiver 2017 pour permettre l'accès à tous – et notamment aux personnes à mobilité réduite – à la plage.

Depuis plusieurs années, des réunions de concertation ont eu lieu avec les usagers afin d'organiser au mieux l'affluence sur ce site. Une étude de paysage et d'aménagement a par ailleurs été réalisée par un bureau d'études et validée par le comité de gestion du site. Ce travail avait pour objectif de proposer des aménagements légers visant à :

- Organiser les circulations et le stationnement des automobiles, afin notamment de libérer le domaine public maritime (mise en conformité avec la réglementation nationale),
- Préserver les milieux naturels et améliorer la tranquillité de la faune sauvage,
- Guider les déplacements piétons sur le site,
- Accueillir le public et l'informer.

Deux phases de travaux étaient prévues. La première a été réalisée à l'automne 2017 et a permis les réalisations suivantes :

- Construction de platelages en bois, afin de favoriser l'accès piéton à la plage,
- Pose de clôtures en ganivelles et de pieux battus pour délimiter le domaine public maritime et les aires autorisées au stationnement.



Une image de Beauduc que nous ne voulons plus : c'est l'objet des travaux 2019 !

La seconde phase d'aménagement prévue pour l'hiver 2018-2019 inclura des aménagements paysagers sur l'aire de stationnement et des infrastructures pour améliorer la propreté et l'accueil sur place. Concernant la gestion des déchets, quatre points d'apport volontaire seront implantés sur l'aire de stationnement, avec des conteneurs semi-enterrés, ceux-ci constituant le dispositif paraissant le plus adapté pour répondre aux enjeux du site (intégration paysagère, résistance à la submersion, temporalité de fréquentation et fréquence de collecte en lien avec l'éloignement du site). Dans un premier temps, l'une des deux bennes déjà en place sera conservée dans l'espace de stockage de déchets mais à terme, nous espérons la supprimer du paysage.

Le braconnage des palourdes dans l'herbier de Beauduc sévèrement condamné par le tribunal de Tarascon

Le 29 juin dernier le tribunal correctionnel de Tarascon a mis à l'audience une affaire concernant l'herbier de zostères de la pointe de Beauduc, situé dans la zone protégée par arrêté préfectoral et arrêté ministériel. Deux pêcheurs professionnels étaient poursuivis pour pêche en zone interdite et altération d'habitat d'espèces protégées. Les deux prévenus ont été condamnés par le tribunal. Le Parc de Camargue, partie civile, a été entendu et a obtenu 1500 euros de dommages et intérêts. Ils ont été en outre contraints de rembourser une partie des frais de procédure engagés par le Parc. Un point positif pour la poursuite de la protection de cet espace de grande valeur écologique.





Flamants roses © Marc Thibault/Tour du Valat.

Le Grand-duc d'Europe et les flamants roses : des nouvelles de l'étang du Fangassier

Début 2018, des niveaux d'eau élevés dans l'étang du Fangassier pouvaient laisser augurer d'une bonne année de reproduction pour les flamants roses. En effet, grâce aux travaux hydrauliques réalisés en 2015 dans le cadre du projet LIFE MC-SALT et avec le soutien du WWF-France et de son mécène, la Fondation Coca-Cola, un niveau d'eau dissuasif pour les prédateurs terrestres peut être maintenu sans difficulté tout au long du printemps. Mais c'était sans compter sur une prédation venue des airs. Cette année, la saison de reproduction des flamants a de nouveau été perturbée par le Hibou Grand-duc (ou Grand-duc d'Europe, *Bubo bubo*). Mi-avril, il a d'abord été constaté une installation hésitante de la colonie, en vagues successives ne concernant que peu d'oiseaux (3000 au maximum) par rapport aux années précédentes. Les flamants se sont affairés sur les nids sans qu'aucune ponte ne soit observée. L'étang du Fangassier a finalement été totalement abandonné le 30 avril. Une inspection du site après sa désertion a permis de découvrir six cadavres de flamants adultes montrant la signature typique d'une prédation par le Hibou Grand-duc : plumes arrachées (et non coupées comme le ferait un prédateur terrestre), extrémité du bréchet entamée par des coups de bec.

C'est ainsi la seconde année que des attaques de flamants roses par le Hibou Grand-duc sont documentées en Camargue. Bien que ce super-prédateur soit connu pour s'attaquer à des oiseaux de très grande taille (Aigle de Bonelli, Grand Cormoran), la prédation de flamants roses n'avait encore jamais été répertoriée auparavant. On peut aisément imaginer que ces attaques nocturnes successives, suivies par la consommation des proies au sein même de la colonie, ont provoqué des paniques répétées qui ont forcé les flamants à abandonner leur site de nidification.

L'installation du Hibou Grand-duc en Camargue est récente (première observation en 1989, première reproduction constatée en

2000) et d'origine incertaine. Elle pourrait résulter de la dispersion d'individus de la population voisine des Alpilles ainsi que de relâchés d'individus issus de centres de soin. Sa présence régulière est maintenant répertoriée sur plusieurs sites de Camargue mais il reste difficile de faire la part entre les individus isolés et des couples nicheurs et cantonnés.

Comme tous les rapaces, le Grand-duc est strictement protégé par la loi. Son apparition en Camargue constitue un nouveau défi pour les flamants et pour d'autres oiseaux d'eau coloniaux, qui ont longtemps évolué en son absence. Souhaitons qu'après quarante ans d'efforts de conservation, le bon état des populations de flamants roses leur permette aujourd'hui de s'adapter à cette nouvelle donne. Leur report rapide sur les salins d'Aigues-Mortes où près d'un millier de poussins ont pris leur envol en août 2018, constitue une réponse plutôt encourageante.

Territoire en mutation

Les processus de renaturation vont vite sur le site des Étangs et marais des Salins de Camargue. Un petit film est consacré à ces phénomènes qui



sont replacés dans le contexte historique de ce secteur depuis le Moyen Âge. Ce petit film est visible via le lien ci-dessous :

<https://vimeo.com/255004511>

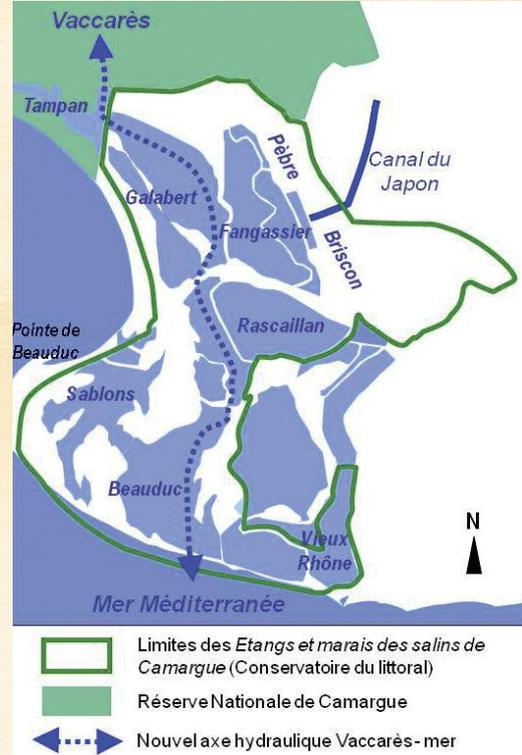


Captures de civelles / Juvénile de dorade royale, *Sparus aurata* / Juvénile de sole commune, *Solea solea* / Juvénile de crevette grise, *Crangon crangon*
© D. Nicolas / Tour du Valat

Premier bilan du suivi de la connectivité biologique dans les anciens salins

Depuis octobre 2016, la Tour du Valat effectue un suivi de la faune aquatique sur les anciens salins, afin d'évaluer son degré de connexion avec la mer au sud et les étangs du système Vaccarès au nord. Les deux premières années du suivi (octobre 2016 – juin 2018) ont révélé des signes de restauration écologique surtout pour les étangs situés dans la partie sud, au plus proche des communications avec la mer. Un pic de recrutement de juvéniles de sole commune, une espèce qui se reproduit en mer et dont le stade juvénile vient grandir en milieu côtier, a été en particulier observé. Cette arrivée massive de juvéniles de sole depuis la mer confirme le rôle de nurserie d'une partie des étangs, qui peut s'avérer primordial pour le renouvellement des stocks halieutiques en mer. On observe

en revanche une rupture de connexion plus au nord, qui s'explique par les conditions d'hypersalinité et de faibles niveaux d'eau rencontrés dans l'étang du Galabert, notamment en lien avec la sécheresse exceptionnelle de 2017. Cette rupture de connexion était également observée pour les civelles. Le suivi va être poursuivi afin de surveiller l'évolution de la fonctionnalité écologique des étangs en fonction des conditions climatiques et il aura aussi pour objectif d'évaluer l'efficacité d'une deuxième phase de travaux hydrauliques programmée en 2019, qui a justement pour but de renforcer la connexion entre les étangs.



station de mesure et d'inventaire des poissons
© D. Nicolas / Tour du Valat

De nouveaux projets pour les Étangs et marais des salins de Camargue

Dans le cadre du Contrat de delta Camargue, dont l'objectif est d'atteindre le bon état écologique et chimique des eaux, de nouveaux projets importants pour le site vont débiter. Ils vont permettre :

- La mise en œuvre d'une **seconde phase de travaux de renforcement des continuités hydrauliques et biologiques entre l'étang du Vaccarès, les anciens salins et la mer**. Les études préalables ont été finalisées et les travaux sont prévus en 2019.
- L'élaboration d'un **diagnostic hydraulique et environnemental des marais du Vieux Rhône** ; cette étude constituera une base pour rechercher avec les usagers du site, des objectifs communs et des solutions pour améliorer la gestion des marais.
- La réalisation d'une **étude hydraulique du sous-bassin versant du Japon**. Dans la continuité du Schéma directeur réalisé en 2016 par l'ASCO du Japon (association syndicale des propriétaires situés dans le périmètre d'irrigation et d'assainissement du bassin du Japon),

cette étude concertée, sous l'égide du Conservatoire du littoral, aura pour but de rechercher des solutions d'aménagement et de gestion, pour une meilleure prise en compte des objectifs hydrauliques et environnementaux poursuivis sur les propriétés du Conservatoire. La réflexion portera par exemple sur l'évolution de l'assainissement par le canal du Versadou et sur les possibilités d'approvisionnement en eau douce les espaces naturels, sans avoir recours au pompage, en privilégiant les écoulements gravitaires en période de niveau d'eau élevé du Rhône. Son démarrage est prévu fin 2018.

Ces nouveaux projets sont soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau, la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur – la fondation Total et le WWF-France, dans le cadre d'un mécénat entre le WWF France et Coca-Cola. Nous ne manquerons pas de vous donner des nouvelles de leur avancement dans les prochaines lettres d'information !